

Éducation prioritaire : 99 écoles, 33 collèges et 40 lycées retenus...

6-8 minutes

Une centaine d'écoles, 33 collèges et 40 lycées sont retenus pour expérimenter le dispositif de "contrats locaux d'accompagnement" à la rentrée 2021, selon la liste prévisionnelle du MEN publiée le 18 février. "Le choix des établissements a été fait par les autorités académiques, à l'appui d'indicateurs nationaux permettant de mesurer les besoins sociaux, scolaires et RH propres aux unités éducatives", précise le ministère. L'expérimentation dans les académies d'Aix-Marseille, Lille et Nantes bénéficie d'un "budget dédié" de 3,2 M€ pour 3 ans, avec une "clause de revoyure" déterminée localement.



Une centaine d'écoles a été retenue pour l'expérimentation des CLA. Droits réservés - DR

Après l'annonce des moyens dédiés à l'expérimentation des CLA, qui sont un nouveau mode de pilotage de l'éducation prioritaire testé dans 3 académies, le MEN publie, le 18 février, la liste prévisionnelle des écoles et établissements sélectionnés pour y participer ([lire sur AEF info](#)).

99 écoles, 33 collèges et 40 lycées ont ainsi été retenus dans les académies de Lille, Nantes et Aix-Marseille pour mettre en œuvre

le dispositif, à compter de la rentrée 2021, pour "une durée de trois ans" et "dont la clause de revoyure sera déterminée localement", est-il précisé.

quels sont les établissements retenus ?

Les trois académies ont présenté, lors de leurs CTA respectifs ce jour, la liste des établissements qu'elles ont retenus. "Le choix des établissements a été fait par les autorités académiques, à l'appui d'indicateurs nationaux permettant de mesurer les besoins sociaux, scolaires et RH propres aux unités éducatives", souligne le MEN dans un communiqué (lire sur AEF info [ici](#) et [là](#)). L'ambition du gouvernement dans le cadre de ce nouveau dispositif d'éducation prioritaire est d'en faire bénéficier les écoles orphelines, établissements ruraux ou montagneux ainsi que les lycées, notamment professionnels ([lire sur AEF info](#)).

Globalement, les nombres d'écoles et de collèges retenus sont assez proches dans les 3 académies. L'académie d'Aix-Marseille se distingue par le grand nombre de lycées, en particulier professionnels, désignés. Dans l'académie de Nantes, seuls des lycées professionnels sont concernés.

Voici le détail des CLA retenus par académie :

Académie de Lille

Dans l'académie de Lille, voici le type et la localisation par département des établissements retenus :

- 34 écoles, dont 20 dans le Nord et 14 dans le Pas-de-Calais. Parmi elles, 9 sont des écoles maternelles et 3 des écoles élémentaires, les autres étant des structures primaires.
- 7 collèges, dont 4 sont situés dans le Pas-de-Calais et 3 dans le Nord.
- 6 lycées professionnels, dont 4 dans le Nord, dont 3 à Roubaix ; 2 dans le Pas-de-Calais, 3 lycées polyvalents du Nord et 2 lycées généraux et technologiques du Pas-de-Calais.

En amont de la sélection des établissements, la rectrice de Lille, Valérie Cabuil, expliquait à AEF info réaliser un "état des lieux, en prenant en compte les écoles orphelines, qui n'ont pas été intégrées à l'éducation prioritaire au moment où les réseaux se sont mis en place, les collèges qui ont des IPS assez bas, les

lycées professionnels qui ont en général des IPS assez faibles". La rectrice indiquait également penser "aux lycées généraux et technologiques qui accueillent des élèves issus de l'éducation prioritaire. [...] Nous devons réfléchir aux moyens de mieux les accompagner dans cette transition", affirmait-elle ([lire sur AEF info](#)).

Académie de Nantes

- 27 écoles, dont 9 de Loire-Atlantique, 6 dans le Maine-et-Loire, 6 dans la Sarthe, 4 en Vendée et 2 en Mayenne. Parmi les écoles de Vendée, l'une correspond à un regroupement pédagogique intercommunal associant trois écoles : elles "ne comptent en conséquence que pour un seul établissement dans le décompte total", précise le MEN.
- 12 collèges, dont 4 en Loire-Atlantique, 4 dans le Maine-et-Loire, 2 dans la Sarthe et 2 en Vendée.
- 5 lycées, tous professionnels, qui se situent en Loire-Atlantique (2), dans le Maine-et-Loire (2) et dans la Sarthe (1).

Académie d'Aix-Marseille

- 38 écoles, dont 32 dans les Bouches-du-Rhône (et plus de la moitié à Marseille), une dans les Alpes-de-Haute-Provence, deux dans les Hautes-Alpes, trois dans le Vaucluse
- 14 collèges, dont 8 dans le Vaucluse et 6 dans les Bouches-du-Rhône (dont 4 à Marseille).
- 20 lycées professionnels (dont 11 à Marseille), qui étaient jusqu'alors bénéficiaires d'un dispositif académique d'accompagnement mis en place à la suite de la refonte de la carte de l'éducation prioritaire. À ceux-là s'ajoutent un lycée polyvalent et 2 lycées d'enseignement général et technologique de Marseille ainsi qu'un du Vaucluse.

En décembre dernier, le rectorat expliquait à AEF info avoir établi une première liste d'une soixantaine d'écoles à partir de "l'examen de l'IPS des établissements qui, bien que non classés REP, présentent un IPS au même niveau que des écoles en éducation prioritaire, du fait de l'évolution notamment des situations depuis le dernier classement, ou parce qu'elles ne dépendaient pas d'un collège classé REP, ce qui était le précédent critère d'éligibilité", développait le recteur Bernard Beignier ([lire sur AEF info](#)).

Puis, en tenant compte aussi "de situations particulières connues du terrain", par exemple la présence d'élèves allophones ou d'élèves placés de foyers, les inspecteurs ont porté cette première liste à "environ 70 écoles". Pour les collèges, le périmètre a été établi selon une démarche similaire, à partir de l'IPS et du taux de boursiers. Six collèges, dont les indicateurs correspondent à ceux des collèges classés en éducation prioritaire, ont ainsi été retenus.

la répartition des moyens entre les académies reste à définir

Il revient, désormais, aux conseils d'administration des EPLE concernés de confirmer la participation de leur établissement à cette expérimentation.

De plus, la répartition des moyens entre les académies reste à définir. Au sein des académies, il conviendra d'étudier l'adéquation entre les moyens alloués et les projets présentés par les établissements scolaires dans la perspective de leur labellisation "CLA".

Pour l'heure, seule l'allocation des 35 ETP, dans le 1er degré, est connue : 15 pourront être mobilisés par l'académie de Lille, le restant (10 ETP) se divisant à parts égales entre les académies de Nantes et Aix-Marseille.